Circonscription électorale de	(*)
Bureau principal de circonscription	

	Procès-verbal Recensement général des votes
circonscription élect	
Sont présent	ts ⁽¹⁾ :
	président ;
	assesseurs ;
3	
le serment suivant : dat ik de stemmen § Stimmen gewissenha	Ionsieur
	les candidats, siègent au bureau (ou aucun témoin ne se présente pour siéger au bureau).
•	t ouvre les enveloppes qui lui sont remises par les présidents des bureaux principaux de canton et recensement des voix.
	ment donne le résultat indiqué dans les tableaux annexés au présent procès-verbal, qui ont été nembres du bureau et par les témoins.
Dans cette circ	onscription électorale où des déclarations de groupement de listes ont été valablement faites lu Titre IV du Code électoral), <u>le procès-verbal est établi comme suit après achèvement de</u> s

^{(*) &}lt;u>La présente formule est d'application dans les circonscriptions électorales de Louvain, de Bruxelles-Hal-Vilvorde et du Brabant wallon</u>.

⁽¹⁾ Le nom et le prénom sont précédés de la mention Madame (Mme) ou Monsieur (M.).

Le bureau ayant arrêté, conformément aux indications du tableau de recensement, le chiffre électoral de chacune des listes, détermine le diviseur électoral ⁽¹⁾ et, pour chacune des listes, son quotient électoral ⁽²⁾, le nombre de sièges immédiatement acquis ⁽³⁾ et sa première fraction locale ⁽⁴⁾ et sa deuxième fraction locale ⁽⁵⁾.

Les chiffres arrêtés sont inscrits dans le tableau ci-dessous.

En ce qui concerne l'élection de la Chambre des Représentants :

I	Diviseur	électoral		
- 1	ALVISCUI.	CICARDIAL	-	

Numéros des listes	Chiffres électoraux	Quotients Electoraux	Nombre de sièges immédiatement acquis	Fractions locales
Liste				et

⁽¹⁾ Chiffre égal au quotient de la division du total des bulletins valables par le total des sièges à conférer dans la circonscription électorale.

⁽²⁾ Chiffre égal au quotient de la division du chiffre électoral de la liste par le diviseur électoral.

⁽³⁾ Nombre égal au chiffre des unités du quotient électoral.

⁽⁴⁾ Chiffre égal au quotient de la division du quotient électoral de la liste par le chiffre, plus un, des unités de ce quotient.

⁽⁵⁾ Chiffre égal au quotient de la division du quotient électoral de la liste par le chiffre, plus deux, des unités de ce quotient. La mention "et sa deuxième fraction locale" est supprimée lorsqu'il ne reste qu'un seul siège à conférer.

fuite à cette <u>première r</u>	epartition est unectemen	t attribué le nombre	de sièges suivant :	
a liste en obtient		La liste	en obtient	
a liste en obtient				
a liste en obtient		La liste	en obtient	
a liste en obtient		La liste	en obtient	
e nombre total des siè	ges à conférer :			
e nombre de sièges att	ribués lors de cette prem	ière répartition :		
Nombre de sièges resta	nt à conférer :			
e public est admis dan	s la salle où siège le bure	eau et le président pr	oclame les résultats constatés ⁽⁶⁾ .	
De tout quoi, une vers plaire) et signée par to immédiatement transm uillement, les procès-v	ion papier du présent pro bus les membres du burea nis au président du burea verbaux des bureaux de v	ocès-verbal a égaler au et par les témoins u central provincial vote et des bureaux	nent été rédigée séance tenante (en . Un exemplaire papier de ce procès à Bruxelles. Les tableaux des résu de dépouillement, les actes de prése	s-verbal ltats du entation
ans les cinq jours, au g	reffier de la Chambre de	s Représentants.		
Α	, le	2007.		
e Secrétaire,	Les assesseurs,	Les témoins,	Le Président,	
-	•	•	s de procurer la liste ci-jointe, c chef-lieu de la circonscription éle	
	a liste en obtient a liste en obtient e nombre total des siè e nombre de sièges att lombre de sièges restan e public est admis dan résident du bureau p ant la signature élected de son bureau au ésentants et au Minis De tout quoi, une versignaire) et signée par tot emmédiatement transmuillement, les procès-verandidats et les bullet ans les cinq jours, au g A	a liste en obtient e nombre total des sièges à conférer : de nombre de sièges attribués lors de cette premande de sièges restant à conférer : de public est admis dans la salle où siège le burd résident du bureau principal de circonscripant la signature électronique émise au moblet de son bureau au président du bureau césentants et au Ministre de l'Intérieur (Articole tout quoi, une version papier du présent proplaire) et signée par tous les membres du bureau au illement, les procès-verbaux des bureaux de verandidats et les bulletins contestés concernant ens les cinq jours, au greffier de la Chambre des A	La liste en obtient La liste en ombre total des sièges à conférer : Le nombre de sièges attribués lors de cette première répartition : Lombre de sièges restant à conférer : Le public est admis dans la salle où siège le bureau et le président président du bureau principal de circonscription électorale tra ant la signature électronique émise au moyen de sa carte de let de son bureau au président du bureau central provincial à ésentants et au Ministre de l'Intérieur (Article 177, premier alia De tout quoi, une version papier du présent procès-verbal a égalem plaire) et signée par tous les membres du bureau et par les témoins immédiatement transmis au président du bureau central provincial uillement, les procès-verbaux des bureaux de vote et des bureaux de la chambre des Représentants. A	a liste en obtient a liste en obtient a liste en obtient b la liste en obtient La liste

⁽⁶⁾ Les résultats à proclamer comprennent, outre les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus, l'indication du total des votes valables, du diviseur électoral, et, pour chacune des listes, du nombre des votes de listes ainsi que des votes nominatifs

obtenus par chacun des candidats. Les élus ne sont pas proclamés.

Province : Circonscription électorale de :
Bureau principal de circonscription électorale Canton électoral du chef-lieu

ELECTION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DU 10 JUIN 2007

Liste en vue du paiement des jetons de présence aux membres du bureau électoral par virement bancaire.

Les soussignés, le Président, le Secrétaire et les Assesseurs du bureau électoral susmentionné, déclarent que les données figurant ci-dessous sont exactes

NOM ET PRENOM ⁽¹⁾	ADRESSE	FONCTION (2)	CODE POSTAL ET COMMUNE	NUMERO DE COMPTE							MONTANT	SIGNATURE				
		P					-						-		90	
		S					-						-		60	
		A					ı						-		60	
		A					1						-		60	
		A					-						-		60	
		A					1						-		60	
							-						-			
							-						-			

Le président de ce bureau électoral confirme la présence des personnes susmentionnées (téléphone du président :/)
Transmis au président du bureau principal de canton du chef-lieu de la circonscription électorale, le/ (3).	

Signature des membres du bureau

Le Secrétaire,	Les Assesseurs,	Le Président

P.S.: MENTIONNEZ VOS COORDONNEES DE FACON CLAIRE ET COMPLETE POUR PERMETTRE UN PAIEMENT RAPIDE! VERIFIEZ VOTRE NUMERO DE COMPTE

⁽¹⁾ Le nom et le prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M.)

⁽²⁾ En ce qui concerne la fonction ; complétez comme suit : P pour le Président, A pour les assesseurs, et S pour le Secrétaire.

⁽³⁾ Le lundi matin suivant le scrutin, le président du bureau principal de canton doit remettre cette formule, ainsi que les autres formulaires de paiement du canton électoral, au percepteur du bureau de poste indiqué.

Circonscription électorale :
Bureau principal de circonscription

CE RECENSEMENT DONNE LE RESULTAT SUIVANT :

Récapitulation Cantons	Nombr e des bulletin s trouvés dans les urnes	Nombr e des bulletin s blancs ou nuls	Nomb re des bulleti ns valabl es
Canton électoral de :			
Canton électoral de :			
Canton électoral de :			
Canton électoral de :			
Canton spécial (1)			
TOTAUX			

⁻ Les résultats du dépouillement qui sont transmis par le Bureau spécial de dépouillement du Service public fédéral Affaires étrangères sur le tableau modèle relatif aux suffrages exprimés par les électeurs belges résidant à l'étranger qui ont voté en personne ou par procuration dans un poste diplomatique ou consulaire de carrière en faveur d'une des listes ou d'un des candidats de cette circonscription électorale (article 180quinquies du Code électoral).

⁻ Dans la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, le bureau spécial de dépouillement du Service public fédéral Affaires étrangères à Bruxelles transmet également les résultats du dépouillement sur le tableau modèle relatif aux suffrages exprimés par les électeurs belges résidant à l'étranger qui ont voté par correspondance, en faveur d'une des listes ou d'un des candidats dans cette circonscription électorale (Article 180septies, § 5 du Code électoral).

LISTE									
1° 2° 3° 4°									
Nombre de bulletins de vote marqués en tête de liste	Nombre de bulletins de vote marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	Nombre de bulletins de vote marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et suppléants	Nombre de bulletins de vote marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants						

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°):	
(Chiffre électoral de la liste)	

											LISTE										
	Nombre des votes nominatifs attribués aux candidats titulaires dont les noms sont indiqués ci-dessous																				
	dont les nons sont indiques ci-dessous																				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22

	LISTE											
Nombre des votes nominatifs attribués aux candidats suppléants dont les noms sont indiqués ci-dessous												
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	